

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'EPINAY SOUS SENART**

Accusé de réception en préfecture
091-269100483-20260630-DEL-2026-06-01-DE
Date de télétransmission : 08/07/2026
Date de réception préfecture : 08/07/2026

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du 30 juin 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-06-01

Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Épinay-sous-Sénart, légalement convoqué le 25 juin 2026, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Damien ALLOUCH, Président du CCAS.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et suivants ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le compte de gestion établi pour l'exercice 2025 par le Comptable public du Service de Gestion Comptable de Yerres ;

VU les résultats issus du compte de gestion pour l'exercice 2025 ;

CONSIDÉRANT que l'exécution des dépenses et des recettes du budget du Centre Communal d'Action Sociale relatives à l'exercice 2025 a été réalisée par le Comptable public ;

CONSIDÉRANT que le compte de gestion est conforme aux écritures du compte administratif 2025 ;

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par :

- 6 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstentions

CONSTATE les résultats suivants :

Libellé section	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Restes à réaliser	Résultat de clôture
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 188,52 €	0,00 €	23 188,52 €
Fonctionnement	710 640,69 €	698 934,10 €	-11 706,59 €	50 669,85 €	0,00 €	38 963,26 €
TOTAL	710 640,69 €	698 934,10 €	-11 706,59 €	73 858,37 €	0,00 €	62 151,78 €

Ces résultats correspondent à ceux figurant au compte de gestion 2025.

APPROUVE

Le compte de gestion du Comptable public pour l'exercice 2025.

DIT

Que le compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve de la part du Conseil d'Administration.

AUTORISE

Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera transmise à la Préfecture de l'Essonne et conservée au registre des délibérations du Centre Communal d'Action Sociale.

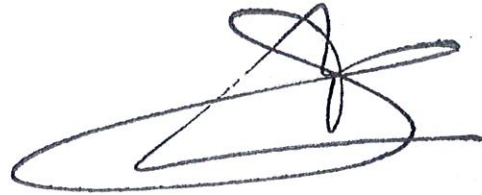
Fait et délibéré en séance le 30 juin 2026.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du CCAS

Damien ALLOUCH



La secrétaire de séance

Sarah GIRARD-ZIANI

